

ETUDE DES ORIGINES ET DES PREMIERES MENTIONS DES LIEUX-DITS DE LA COMMUNE DE RENAISSON

RENAISSON

- ERE GAULOISE

Renaison semble avoir été , à l'époque , du territoire des Ambluareti , clients – vassaux des Eduens , et qui ont laissé leur nom à leur capitale Ambierle. L'habitat d'alors est diffus , mais on peut citer le Bois Faverin où des vestiges supposent une population assez nombreuse.

- ERE GALLO-ROMAINE

Après la conquête romaine le nom des Ambluareti disparut. (Peut-être faut-il voir dans Ambierle cette Rodumna la Montagne dont parle la guerre des Gaules ?) Le pays se fondit dans le grand *ager* (territoire) et *pagus* (district) *lugdunensis* (Lyon).

Renaison semble avoir été occupé à cette époque par des villas (fermes) ou des enceintes comme à Chazelles ou aux Cassins ainsi que certains vestiges semblent l'attester : tuiles , débris de poteries. Mais il n'y a rien de comparable aux riches villas de Saint-André d' Apchon , de Saint-Alban ou de Saint-Romain la Motte.

Renaison est à l'écart des grandes voies romaines mais il n'est pas impossible de trouver des vestiges de voies celtiques. Elles se distinguent par leur trajet un peu à vol d'oiseau et par des bordures faites de gros blocs couchés ou debout. A Renaison passait le chemin du Peuil.

- HAUT MOYEN-AGE

Epoque troublée où l'on ne trouve pas de mention de Renaison. Néanmoins des populations burgondes puis franques ont laissé assez de traces dans l'objet de notre recherche pour que ces noms attestent d'un peuplement certain et continu.

- MOYEN-AGE ET EPOQUE MODERNE

La première mention de Renaison apparaît dans les chartes de Cluny , abbaye mère du prieuré d' Ambierle .

Au X^e siècle on y cite :

RODANESIUM en 914
RONNEISONS en 936
RENEYSONS en 954
ROIGNEYSOINS en 985
RONEYSONS en 1028
RONOSTON en 1166

D'autres archives nomment notre cité : ROREYSON 1337 et RENESSONS 1494. Mais les titres , actes et archives des Comtes de Forez nomment tous RENOYSON .

- 1166 : Louis VII le Jeune reçoit de Guy II comte de Lyon et de Forez les fiefs du Forez. Mais Louis VII maintient le riche prieuré d'Ambierle en possession des droits des églises et paroisses de la côte , dont Renoyson.
- 1222 : Guy IV de Forez reconnaît les donations faites par Etienne Arnaud, chevalier partant pour la croisade contre les Albigeois , de ses terres de Renoyson à l'abbaye de la Benissons-Dieu.
- 1296 : Jean I^{er} de Forez passe transaction avec Henry de Saint Christophe, prieur d'Ambierle , sur divers droits , propriétés et justice de la paroisse de Renoyson. Il y est convenu que ces droits seraient partagés par moitié entre eux.
- 1334 : Guy VII de Forez nomme , au fin de justice et police , Jean de Chalmeys , prévôt des prévôtés de la Chambre et Renoyson.
- 1410 : Anne de Beaujeu , comtesse de Forez , nomme Jean Pelissier de Renoyson , licencié es-lois , comme son conseiller et avocat en sa cour de Forez.
- 1430 : Marie de Berry , assurant l'intérim de Jean I^{er} , nomme Jean Pelletier de Renoyson juge de Forez.
- 1468 : Jean II , Duc de Bourbon et d'Auvergne nomme Jean Pelletier de Renoyson , second du nom , juge et président du siège de justice du Forez, à Montbrison.
- 1471 : Le Comté de Forez passe définitivement aux mains de la maison de Bourbon.

A partir de cette date Renoyson , dont le nom va évoluer vers Arnaison (1702) , aura pour seigneurs , presque exclusivement , et conjointement les ducs d'Harcourt et les seigneurs de Taron ; et ce jusqu'à la révolution.

Au XVII^e siècle , le gros bourg de Renaison est devenu le marché essentiel de ce vin roannais , exporté massivement vers Paris « où il est connu sous le nom de vin d'Arnaison ...Très coloré , continue ce rapport officiel , il est recherché pour teindre les vins blancs d'Anjou et autres. La qualité en est médiocre mais il passe pour un bon vin quand il est manipulé avec soin »

En tout cas , il était apprécié puisqu'en 1809 sa production s'élevait à 130 000 doubles hectolitres.

C'est aussi vers ce début de XIX^e siècle que se fixe définitivement le nom de Renaison.

Voilà 78 noms de lieux recueillis sur une seule commune très anciennement habitée. Ces noms indiquent des terrains , des habitations , des hameaux et leur abondance est un signe de richesse. C'est d'ailleurs la particularité de la France en Europe que d'être le pays qui a la plus forte densité de noms de lieux habités. C'est aussi le signe que nous avons su mettre notre environnement en valeur pas si mal que cela , en tout cas , pas aussi mal que d'aucuns le prétendent.

Est-il possible d'attribuer historiquement et successivement la fondation et le nom de nos lieux-dits aux Celtes , aux Gallo-romains , aux Burgondes puis aux seigneurs féodaux , au clergé régulier et séculier, enfin aux événements , fléaux arrivés dans le pays ?

- L'origine celtique est assez fréquente : Seigne , Faverin
- L'origine latine est encore plus nombreuse , surtout dans la basse latinité mêlée de langue germanique : Cassin , Chazelles , Mayouffières.
- Le Moyen-Age fournit des noms comme Bachelard
- Les monastères nous ont donné des croix , les croisades nous donnent la Judée.
- La configuration du pays , du terrain nous fournissent les Fonts , les Gelées.
- Les industries donnent par exemple la Grande Fabrique.
- Enfin beaucoup de noms de lieux modernes rappellent simplement le nom des premiers occupants ou colons.

NOTA : La 1^{ère} date signale la première mention dans un document : charte , cartulaire , terrier , acte notarié...et l'orthographe d'origine. Rien ne peut laisser supposer qu'il n'y ait pas eu une occupation antérieure ainsi qu'un autre nom (que l'on peut voir parfois réapparaître) .

Attention : De même certains noms de lieux souvent bien localisés , sont usités depuis des générations mais n'apparaissent pas sur les documents , même du XIX^e siècle, utilisés pour cette étude. On ne pourra donc pas faire grief à l'auteur de ne pas les mentionner , d'autant que ce travail ne se prétend en aucun cas exhaustif , surtout de la mémoire collective.

Olivier BIBUS.

OUVRAGES DE REFERENCE :

- « Preuves » de l'histoire des Comtes de Forez
- Cartulaire de Savigny
- Cartulaire et bibliothèque de Cluny
- Terrier ecclésiastique de Lyon
- Titres de la Maison ducale de Bourbon
- Archives du Duché de Roannais
- Archives départementales de la Loire
- Archives diverses (privées , notariales)

LES RIVIERES :

- **LE RENAISON :**

RODANESIUM - RIVIERE DE RODENNA : 1337

1702 : Le RONCHINOUX ou RONCHIN prend sa source à la Madeleine.
Au confluent avec le ruisseau du Clabuchet , prend le nom de Le Ripetu ou rivière de Ripat ; reçoit ensuite la rivière du Pont , puis au confluent de la Tache reprend le nom d'origine dérivé : rivière de Renaison.

- **L'LOUDAN :**

LOUDAM : 1011

1270 : Ruisseau qui forme alors la limite sud des franchises (propriétés et droits) de saint Haon le Châtel .

1409 : Riparia d'Oudan . Connue à Renaison sous le nom de ruisseau de Betron avec son affluent le ruisseau de Bordel (du celte : petite métairie) . L'Oudan alimentait un bief de Boisy.

LES LIEUX-DITS :

LES ABENEVIS

- L'ABENEVIS : 1698 Abénevis du Chenillard , concédé par Louis GOUFFIER à Louis VALENCE
- 1793 : Aux Benevis

LES ALLOUES

- Aux ALLOUIS : 1363 ad allodium . Matthieu Larchey , chevalier blessé à la bataille des Egaux , entre Français et Anglais , donne à la cure de Renaison une vigne située sur ce lieu.
- 1790 : Le curé de Renaison réclame du district la portion congrue de sa vigne « des Alloués »

L'AMBALOU

1793 : Etat des contributions

Maison et moulin dans la vallée

L'ANNEXE

Pas de mention de ce nom avant le milieu du XIX^è siècle.

LES BACHELARDS

- AUX BACHELARDS : 1360 Ancien fief , vigneronnage , composant une bachélerie , résidence d'un bas chevalier , appartenait à Arnaud de Roneysons .
 - 1633 : Les Bachelards ou Grange – Morin.
 - XVII^è siècle : Bachelas.
 - 1780 : Le Bachelard.
 - XIX^è siècle : Bachelards.
-

BEAUCRESSON

- BEAUCRESSON : 1329 Château ruiné et ferme , autrefois dans les limites de paroisse et de justice de Saint Haon Le Châtel . Lieu porté par erreur à Renaison par les ingénieurs du cadastre .
- 1475 : Le Duc Louis II érige Beaucresson en fief et baronie en faveur de Jean Pelletier , juge et chancelier du Bourbonnais . Bien vendu en 1760 aux Goyet de Lyvron.

LES BELUZES

LES BELUZES : 1618

La Beluze désigne une espèce de terrain argileux , mêlé d'humus

LES BERANDS

- LES BERANDS : 1623
- Les Costes et les Berands : 1597

Nom d'origine celtique ; du gallique Bar qui signifie clôture , terrain enclos.

- 1705 et 1790 : Les Bérauds
 - 1791 : Bérands
 - XIX^e siècle : Les Grands Bérands et les Petits Bérands ont été disputés par Renaison , Pouilly les Nonains et Saint André d'Apchon. Les Grands Bérands sont revenus à Pouilly les Nonains et les Petits Bérands à Renaison.
-

LA BERNARDE

LA BERNANDE

- 1633 : Etang Bernard
 - 1758 : Château et ferme qui remplace , à cette date , le fief de la Grange du Chancé (petit et grand) qui n'est plus alors qu'un domaine. (voir Chancé)
-

LA BISCUITE

Pas de mention de ce nom avant le XX^e siècle.

LES BLONDINS

CHEZ BLONDIN : non daté

Maison avec nom du tenancier ou fermier.

BOIS DAMAS

BOIS DAMAS : non daté.

Pour partie sur la commune des Noës , dépendant du marquisat de Saint Rirand.
Famille des Damas de Vertpré-Vanose.

BOIS FAVERIN

- BOIS FAVEREIN : 1357

Taillis et rochers dans lesquels on trouve des vestiges celtiques. En témoignant les noms décrivant le lieu : grotte des Fées ou Fayolles au grand roi , la pire – longe , le py – corbé , les pierres Saint Martin , etc (pire et py : origine celtique : amas de pierres)

Bois relevant de la seigneurie de Commières.

- 1547 : Bois Faverain
-

BOIS MAILLAN

BOIS MAILLANT : 1454

BOISY (ETANG DE)

Grand étang de BOISY : 1613 Dépendant du château de Boisy.

LES BONNEVEAUX

Hameau très ancien au-dessus de Renaison.

- VANTEGICLE ou DU GIVIZ : carte (terrier) latin non daté.
- 1454 : Ventegide , Ventegiclo.
- 1635 : Village Boynevaud.
- 1687 : Bonnevaux et Chambres des Mures.
- 1709 : Village des Bonnevaux ou Les Roches.
- XIX^e siècle : Les Bonevaux.

LE BOURG

Pas de mention avant le XX^e siècle .

Ce nom était confondu avec le bourg médiéval de Renaison.

LA BRATIERE

- La BRATERY , LA BATAY-BARTAY : 1454

Ce territoire boisé s'étendait jusqu'à la Panetière et était désigné aussi sous le nom de Montagne de Renaison.

- Vers 1500 : La Bratière ou Le Montal.
- 1633 : Au Montard.
- 1761 : La Bratière ou Matet.

CARCASSIN

A CARCASSIN : 1364

Ferme dépendante du fief de Vaux. Tenanciers du nom de Carcassins.

LES CARTONNES

LES CARTONNES : XVIII^e siècle .

Vient de cartonne : mesure agraire ou de capacité : 2,5 décalitres environ.
Plus précisément et pour juger de la complexité des poids et mesures de l'époque :

- Carton : mesure de capacité pour les grains , composé de 6 coupes !

On le confond aussi avec le bichet , le boisseau et le métier ! C'était le $\frac{1}{16}$ du

setier , le $\frac{1}{8}$ de l'émine , le $\frac{1}{4}$ du cartal et le $\frac{1}{2}$ du dément.

Problème : Le carton de Montbrison pesait 33 livres 7 onces alors que celui de Lyon pesait 60 livres .Pour les amateurs de calculs de conversions : 1 carton de Montbrison vaut $\frac{1}{5}$ de l'hectolitre actuel.

- Cartonnée : Mesure de superficie de terrain que l'on peut ensemençer avec un carton de grain. Elle vaut , suivant les localités , de 8 ares et demi à 15 ares . Elle est synonyme de la Bicherie , la Boissolée , la livraie ou la Métérée.

LES CASSINS

- VILLAGE DES CASSINS : 1592
- 1779 : Croix-Cassin

GRAND CHANCE ET PETIT CHANCE

- CHANCEE : 1357
- 1383 : Le Chanché
- 1402 : Le Chancé : Maison forte avec fossés.
- 1480 : Chansy , Chansé : fief relevant de la seigneurie de Saint Haon.

Grand et Petit Chancé : parcelles du fief qui disparaît en 1758 au profit du château de la Bernarde.

CHANTOISE

- CHANTHOYSEL : 1266 Lieu où étaient les fourches de justice (potence)
 - 1592 : Chanteoyssel et territoire du Chanbas.
 - 1632 : En Chanteoiset.
-

LES CHARMES

LES CHARMES : XVII^e siècle Hameau , Pont des Charmes. Anciennes planches sur la rivière , dans ce hameau.

HAZELLES

- HAZELLES : 1363
- 1511 : Puy de Hazelles.
- 1690 : Hazelle

Ce mot d'origine du patois ancien désigne des maisons ou de même des ruines.

CHEZ CHAMBON

CHEZ CHAMBON : pas de mention avant le XIX^e siècle .

CHEZ PAGNON

- GOUTTE PAGNON : 1364
- Vers 1400 : La Saigne Paignon.
- 1665 : Village des Pagnons.

Goutte est d'origine celtique et désigne une vallée. Saigne , de même origine , désigne une terre humide ou marécageuse.

CLOS MALOT

CLOS MALO : 1791

Clos de vigne , avec maison . (nom du tenancier ?)

CLOS RAGOTTE

CLOS RAGOTE : 1791

Vigne close où fut établi le cimetière.

CROIX – PLACE

CROIX DE LA PLACE : 1641

Marque d'un croisement de chemins.

LES DRAYANTS

LES DRAGANTS : XIX^e siècle .

Terre vaine (réputée inculte)

LES EGAUX

EXGUEYS : vers 1400.

Territoire où eut lieu , en 1363 , un combat entre Français et Anglais. La tradition dit que les armes y furent égales . Néanmoins , il semble que le lieu-dit existait avant cette époque et que l'étymologie en soit : « aqua » - lieu humide

- 1449 : Aux Esgaux.
 - 1516 : Croix des Egaux .
 - 1791 : Plaine des Egaux.
-

LES ERELLES

AUX ERELIERS : 1791

LES ESTINAUDES

Pas de mention avant le XIX^e siècle.

LES FIGOLLETS

- FIGOLET : 1483

Ferme et maison , nom du tenancier : Figolet.

- 1687 : Village des Figoulets.
 - XVIII^e siècle : Les Figoulets.
-

LES FONTAINES

FONTANNE : XVIII^e siècle .

Plusieurs sources minérales acidulées gazeuses. Maisons d'exploitation construites à partir de 1849.

FONT BELLE

A FONS BELLE : 1791

De Fons (latin) : fontaine.

LES FONTS

Pas de mention avant le XIX^e siècle .

De Fons (latin) : fontaine.

FRETTE MICHE

FRÊTEMICHE : 1791

Nom de fantaisie donnée par un propriétaire à sa terre où séjournèrent des bêtes qui ne descendaient plus , pour éviter de payer des taxes et droits.

LES GELEES

AU GELAY : 1791

(nom du tenancier ?)

LA GRANDE FABRIQUE

LA PAPETERIE : XVIII^e siècle.

Papeterie fondée dès le XV^e siècle.

GRANDE TERRE

Pas de mention avant le XIX^e siècle.

LES GRANDS MURCINS

- GRAND MURCAINT : 1390
Hameau et ferme , tenancier : Mursin de Corboe.
 - 1499 : Village de Mursain, dépendance de la vicomté de Mably.
 - 1790 : Murcein.
-

GRANGE VIGNAT

GRANGE VIGNAL : 1613

GRATALOGNE

GRATALOGNE : 1791

Hameau.

LE GRAND MOULIN

GRAND MOULIN : XVIII^è siècle .

Scieries et anciennes papeteries.

GRANGE DE L'EAU

- GRANGE DE L'HAULT : 1791

Hault signale un établissement sur une hauteur .

Le glissement vers « eau » a dû se faire avec la proximité immédiate d'un autre lieu-dit aujourd'hui oublié :

- La Croix de les Eaux : 1516 nommé et donné à cause du bief creusé vers Boisy.
-

GRENOUILLERE

- A GRENOUILLAT : 1791
 - 1450 : Donation d'un territoire et d'un vigneronnage de Mathieu Gandulphe à Jacques Cuer de la Grenollière.
-

LES JAMES

- VILLAGE DES JAMES : 1582
 - 1627 : Prébende (revenu) des James, fondée par Jean Chambon.
 - 1779 : Aux James d'Arnaison.
-

LA JUDEE

LA JUDEE : 1650

Hameau divisé en 2 : le haut et le bas. Désigné aussi par :village des Clairs , chez Gauthier.

Le nom Judée est d'origine ecclésiastique et a du être attribué au temps des croisades.

LACHAT

Pas de mention avant le XIX^e siècle.

MAGRAS

MAGRAS : 1698

Hameau.

MAROUILLERE

Pas de mention avant le XIX^e siècle .

L'étymologie celtique suggère une accumulation de petits marécages ou de petites mares.

CHEZ MATICHON

- LA CROIX MATICHON : 1710
 - 1791 : Matichon
-

MAYOUFFIERE

- MAYOFFIERES : 1333
- 1465 : Maoffier
- 1791 : Mayoufière

Terre rattachée à la propriété de la Grenouillère (voir ce lieu).
Mot d'origine celtique signifiant lieu abondant en chênes.

CHEZ MIVIERE

Pas de mention avant le XIX^è siècle.

MONTOLIVET

Ferme , vigneronnage et ancien manoir.

- 1569 : AUX BRESSOLES , du nom des barons du Bourbonnais.
 - XVII^è et XVIII^è siècles : Aux Saconins , du nom des Saconins de Pravieux.
Erection d'une chapelle peinte de leurs armes.
 - 1791 : Montolivet.
-

LA PANETIERE

- PANETERIA : XII^è siècle

Hameau

- 1454 : Montal (ou Montagne d'Arnaison)

Village près duquel Jacques Cœur fit recueillir les eaux pour les conduire à ses etangs, par un bief de Boisy.

- 1636 : La Panetière.
-

LA PAROISSE

Lieu attesté d'une occupation très ancienne mais pas de mention avant le XIX^e siècle.

PERDRIZIERE

- PERDRISIÈRE : 1633

Terrain et coteau de vigne appartenant au Michon du Chanché (Chancé).
L'origine du nom est à chercher dans un droit de chasse.

- La perdrière : XIX^e siècle
-

LE PERRON

PERRON : nom très ancien dérivé de *perrun* : pierre ou grosse pierre.

PISSELANCHE

PISSELANCHE : nom attesté sur les plus anciens documents. Désigne une petite chute d'eau ou une suite de petites cascades.

PLATELIN

- PLATELAINE : 1495

Territoire et hameau.

- 1633 : Aux Mures de Platelin (mures : du latin médiéval *mansus* qui signifie demeure.)
 - 1791 : Platelain : Possession des Jésuites de Roanne.
-

LE PORTAIL DE FER

Pas de mention avant le XIX^e siècle.

LA PRAN

- LA PRAHAN : 1454
- 1771 : Territoire de la Pran , anciennement appelé : de la viande .

Pran : synonyme de place , dérivé probable de plan , plassat.

LES RASES

AUX RASES : 1791

En patois local d'époque : chemin creux.

LES ROBERTS

- EL ROBLYSES : 1270

Territoire et gué sur l'Oudan. Limites des franchises , possessions de Saint Haon le châtel.

- 1402 : Chez les Roberts , du nom du tenancier.
-

LA ROCHE

- PONT VIEUX DE LA ROCHE : 1633

Territoire qui se trouvait probablement sur le passage de la voie romaine de Roanne à Saint Haon.

- 1791 : La Roche.
-

ROC PIERLIN

Pas de mention avant le XIX^e siècle .

L'étymologie suggère , à travers Pierlin , soit une exploitation de carrière , soit une référence à un lieu gallo-romain de culte ou de superstition.

LE ROUCHAIN

LE RONCHAIN – RONCHINOUX : 1750

Source – ruisseau.

LES ROYERS

- LE MAS DU ROYER : 1540
- 1594 : Le Royer
- 1702 : Le Royat , Rozat.
- 1791 : Aux Roués

Nom d'origine celtique : vient du Rot , Rit , Ryt qui signifie chemin au passage.
Cette même racine peut aussi conduire à Riez puis Royer qui signifie alors chemin et ruisseau confondus, ce qui était situation courante au Moyen-Age.

LES RUETS

LES RUETS : nom très ancien .

Mot signifiant en patois local médiéval à la fois routes et parfois ruisseau , mais pas isolément.

C'est le ou les ruisseaux coulant dans des chemins creux.

SAINT PAUL

- LA DIANE et CROIX SAINT PAOUL : 1270

Une des croix marquant la limite des franchises (propriétés , droits) entre Renaison et Saint Haon le Vieux.

- 1590 : Chivalière, Chemin des Garriviers.
- 1698 : Chevalière , Croix Saint Paul.

SAINT ROCH

SAINT ROCH : Chapelle construite en 1630, à relire aux Saint Roch érigés à la même époque pour conjurer l'épidémie de peste.

La chapelle était détruite au XIX^e siècle.

TACHE (BOIS DE LA)

- BOIS DES ENVERSOURS DESSUS TACHE : 1454
- 1645 : Territoire de Tache.
- 1650 : Bois de Tache.

Enversours : vient de aversins , du latin *aversinus* : ici il s'agit du revers des terrains adrets : l'ubac

En 1363 , les habitants de Renaison , fuyant les Anglais , se sont réfugiés dans ce bois.

TARON

- FONS TARONIS : 1272

De fons : fontaine

- 1500 : Château et vigneronnage de Taron , érigés en fief et seigneurie par Jean Taron (Taronis) , notaire royal à Saint Haon.

Passent ensuite aux Martinières , coseigneur de Renaison , puis aux Goyet de Livron.

- 1735 : Teron – Tairon.
-

LA THU

LA THAU : XVII^e siècle .

Origine celtique du mot qui signifie canal souterrain.

VAUX

VAUX : 1262

Territoire au nom latin (*vallus*), vallée , vallon.

LE VITAT

- LES VITAS : 1362

Territoire et hameau : vendu par Jean d'Allon au seigneur de la Mothe.

- 1402 : La maison Vital
 - XVIII^e siècle : Moulin des Vitals.
-

INDEX DE QUELQUES TERMES UTILISES DANS LE RENAISSONNAIS AU MOYEN-AGE (XII^e – XIII^e - XIV^e et XV^e siècles)

1. POIDS , MESURES ET MONNAIE.

- AMBANNE : Mesure de poids pour le pain. L'Ambanne pesait 25 livres.
- ANEE , ASNEE : Charge d'un âne ; mesure de capacité encore en usage dans le Forez , mais spécialement pour le vin. L'ânée contenait 96 pintes ou 48 semaises , c'est à dire , à peu près l'hectolitre. On dit aussi une ânée de bois , d'huile , de froment , etc.
- BARRAL , BARRAIL : Mesure de capacité pour les vins , équivalent à 24 semaises , demi-ânée ou 6 cartes .
- BASSIN : Petite mesure de capacité pour l'orge et l'avoine.
- BENNE : Vaisseau en bois ; mesure de capacité pour le charbon de terre (houille) et la vendange. Environ 3 hectolitres.
- BICHET : Mesure de capacité pour les céréales , nommée aussi Boisseau , Carton et Métier. C'était le $\frac{1}{16}$ du Setier , le $\frac{1}{8}$ de l'Emine , le quart du Cartal , la moitié du Dément . Le bichet de froment pesait à Montbrison 33 livres 7 onces ; c'est environ le cinquième de l'hectolitre actuel. Le bichet lyonnais pesait environ 60 livres.
- BICHEREE : Mesure agraire ; espace que l'on peut ensemer avec un bichet de grains. Cette mesure varie suivant les localités , de 8 ares 24 à 12 ares 93.
- BLANC : Monnaie valant la moitié du sol.
- BŒUF D'OR : Monnaie valant 80 sols.
- CARTE : Mesure pour le vin , double pinte
- CARTON : Mesure de capacité pour les grains , composée de 6 coupes.
- CARTONNEE : Mesure de superficie pour les terrains , espace que l'on peut ensemer avec un carton de grain. La cartonnée vaut , suivant les localités , de 8 ares et demi à 15 ares . C'est la même chose que la Bicherée , la Boissorée , la Livrorée ou la Météree .
- CASSON : Mesure de superficie pour les prairies , les jardins. Ce mot signifie un morceau non mesuré.
- CHOPINE : Mesure de capacité pour le vin , demi-pinte , nommée aussi Quarillon , Feuillette , Métrelis.
- CLAPON , ESCLAPON : Mesure agraire peu considérable , usitée spécialement pour les jardins et les prairies.
- COMBLE : Mesure de capacité pour les céréales . Le comble de toutes les mesures comptait pour un tiers en sus ; ainsi 3 bichets combles valaient 4 bichets ordinaires. La mesure comble & *chauchée* , c'est à dire foulée , se prenait quelquefois pour le double.

- COPOTEE , COPONEE : Mesure agraire mentionnée dans quelques terriers du Roannais ; probablement étendue de terrain que l'on pouvait ensemer avec une coupe de grain.
- CORNUE : Mesure de capacité pour l'huile ; c'était le huitième de la Quarte.
- COUPAREE : Mesure agraire ; étendue de terrain que l'on peut ensemer avec une coupe de grain.
- COUPE : Mesure de capacité pour les céréales et les liquides. La Coupe des grains était le sixième du bichet ; elle était le quart en Beaujolais.
- COUPON : Mesure de capacité , valant la vingt-quatrième partie du Carton ; c'était le quart de la Coupe.
- DEMENCHEE : Mesure agraire ; étendue de terrain que pouvait labourer un attelage pendant le temps d'une déliée et qu'on ensemençait avec un Dément de grain ; c'était le double de la Cartonée.
- DEMENT : Mesure de capacité pour le froment , le seigle et l'orge. Le Dément valait deux Bichets et était surtout employé dans les montagnes du Forez.
- DENEREE : Valeur d'un denier, d'où vient Denrée. On disait au Moyen-Age une denrée de pain , de cire , de miel.
- DENIER : Monnaie , douzième partie du sol . Le Denier valait deux oboles ou 4 Poges.
- DINEREE : Mesure agraire pour les prairies ; ce que pouvait faucher un homme depuis le lever du soleil jusqu'au dîner (neuf heures du matin). C'était le quart de la Sétive.
- DOUBLE TOURNOIS : Monnaie valant deux deniers.
- ECU : Monnaie valant soixante sols. En 1530 , l'écu d'or valait soixante-cinq sols.
- ECUELLE : Mesure de capacité pour les grains , inférieure à la Coupe.
- EMINE : Mesure de capacité pour le froment , le seigle et l'orge. L'Emine valait 8 bichets ou la moitié d'un Sestier.
- EMINEE, EYMINÉE : Mesure agraire ; étendue de terrain que l'on pouvait ensemer avec une Emine de grain .
- FAIX : Mesure pour le foin , pesant un quintal ancien ou cinquante kilogrammes.
- FESSOREE : Mesure agraire pour la vigne , nommée aussi Journalée ; étendue qu'un homme peut travailler en un jour avec le Fessoir ou houe.
- FEUILLETTE : Mesure de capacité pour le vin , chopine ou demi-pinte.
- FLORIN : Monnaie valant 13 sols et 10 deniers.
- FRANC ou FRANC TOURNOIS : Monnaie valant 20 sols.
- GAILLARDE : Petite monnaie viennoise.
- GROS : Monnaie valant 15 deniers tournois.

- HOMMEE : Mesure agraire pour la vigne ; étendue qu'un homme peut travailler en un jour. L'Hommée varie de 3 ares 95 à 6 ares 33.
- JETTEE : Mesure pour le foin. C'est la moitié du faix.
- JOURNAL, JOURNALEE : Mesure agraire pour la vigne ; étendue qu'un vigneron peut façonner en un jour. On compte communément de 800 à 1200 ceps dans la journalée. Cette mesure varie , suivant les localités , de 4 ares 55 à 8 ares 07.
- LAMPE : Mesure de capacité pour l'huile , pesant deux livres et demi et valant quatre quarterons.
- LIEN , CORDE ou RIORTE : Mesure pour le foin. Le Lien pesait 25 livres ; c'était le quart du faix.
- LITE : Mesure agraire pour les vignes , les bois , les prairies , valant deux Sétérees.
- LIVRE ou FRANC-TOURNOIS : Monnaie valant 20 sols. Il y avait aussi la livre viennoise , la livre forte , la livre lyonnaise.
- LIVROREE : Mesure agraire équivalente à la Bicherée ; étendue que l'on pouvait ensemer avec le Livrot.
- LIVROT : Mesure de capacité pour les grains , synonyme de Bichet.
- METANCHEE : Mesure agraire dont l'étendue varie de 10 ares à 12 ares 76 .
- METANT, METIER : Mesure de capacité pour les grains , comprenant deux quarts ou quatre quarterons , ou 12 coupes.
- METEREE : Mesure agraire ; étendue de terrain que l'on pouvait ensemer avec un Métier de grain. On comptait par Météree ordinaire et par Météree large ; la première variait de 6 à 10 ares ; la seconde dépassait 14 ares.
- MOUTON D'OR : Monnaie. Sa valeur était de 10 sols.
- MUID : Mesure de capacité pour les céréales , valant 12 sestiers.
- NICQUEL : Monnaie valant un denier et deux tiers.
- OBOLE ou MAILLE : Monnaie , demi-denier.
- OUVREE : Mesure agraire pour la vigne ; ce qu'un homme pouvait travailler en un jour . L'ouvrée variait de 3 ares 79 à 7 ares 91.
- OYTON ou LOYTON : Mesure de capacité pour les grains ; c'était le quart du Bichet.
- PINTE , POT ou BOUTEILLE : Mesure de capacité pour le vin , double de la chopine.
- PITE, POGE : Monnaie ; quart du denier.
- QUARAT , CARATE , QUARAI : Mesure de capacité pour le vin , quart de la Quarte.
- QUARILLON : Mesure de capacité pour le vin ; c'était la chopine.
- QUARTAL : Mesure de capacité pour le froment , le seigle et l'orge. Le Quartal valait 4 Bichets.
- QUARTALEE : Mesure agraire contenant 4 cartonnées.
- QUARTE , CARTE : Mesure de capacité pour les céréales , le sel , le vin , le miel , ...etc. Le Quarte de vin contenait 8 pintes ou 4 Semaises.
- QUARTERON , CARTERON : Mesure de capacité pour le vin , équivalent à la Semaise ou Quarat ; mesure pour les grains valant la moitié du Bichet.
- QUARTERONNEE : Mesure agraire , moitié de la Cartonnée.

- QUINTAL : Mesure de poids pour le foin. Le quintal ou faix pesait 100 livres de 14 onces , poids de Lyon.
- RAS : Mesure de capacité pour l'avoine. Il est à remarquer que les mesures pour l'avoine ne comptaient que pour la moitié de celles des autres céréales.
- REALE D'OR : Monnaie valant 30 sols tournois.
- SEAU, SEI , CEILH : Mesure de capacité pour le vin , valant 6 quarats ou 12 pintes.
- SEMAISE : Mesure de capacité pour le vin ; double-pinte ou Quarat.
- SESTIER : Mesure de capacité pour les céréales , valant 16 Bichets ou 2 Emynes ; mesure pour le vin.
- SETEREE , SAYTOREE : Mesure agraire comprenant 16 Cartonnées.
- SETIVE : Mesure agraire pour les prairies ; ce qu'un homme pouvait faucher en un jour. La sétive était ordinairement de 4000 pas ou 4 cartonnées.
- SOL , SOU : Monnaie valant habituellement 12 deniers.
- TERNAIL : Mesure de capacité pour le vin , valant 3 Semaises.
- TRAINEE ou TRAMEE : Mesure pour les bois ou charrettée.
- TRANSON : Mesure agraire non définie. Ainsi l'on disait un Transon de pré , un transon de bois.
- TROUSSE : Mesure pour le foin ; c'était le tiers de la charrettée.
- VAYSSEL , VOYSEL : Mesure de capacité valant moins d'un demi-bichet.

Voilà qui a du donner nombres de migraines aux comptables de l'époque et qui peut nous permettre de nous amuser à quelques exercices de conversions et surtout de nous réjouir que l'Assemblée Législative de 1790 ait mis en place un système décimal unique.

NOTA : Ces mesures ont évolué tant dans leur dénomination que dans leur valeur tout au long de l'Epoque moderne (du Moyen-Age à la Révolution). La monnaie tout spécialement , ne peut faire l'objet de comparaisons ou de valeur ou de nom , même d'un siècle à l'autre. (Même si on peut dire , qu'à l'origine , la règle admise était : 1 livre = 20 sols et 12 deniers = 1 sol .) Cet état de fait réside dans les dévaluations successives et dans le retour , avec Saint LOUIS , à un bi-métallisme or-argent . Il serait donc vain de se livrer à des appréciations autres que pour une mesure précise à un moment précis et avec une monnaie précise au même moment précis. L'évolution des noms de monnaies et leur valeur respective pourrait faire l'objet d'un autre article , mais qui serait long et parfois complexe.

2. IMPÔTS et DROITS

- **AÎTRES** : Etal placé devant une boutique ; auvent sous lequel on exposait les marchandises. Les Comtes de Forez et quelques seigneurs particuliers percevaient un droit pour l'établissement des Aîtres.
- **ALEU** ou **FRANC – ALEU** : Héritage franc et libre de tous droits féodaux. L'Aleu noble possédait fief , justice ou censive ; le franc – aleu roturier était une propriété exempte de toute redevance.
- **ASSIETTE DES RENTES** : Tarifs des denrées , mercuriale des marchés. Cette évaluation était établie par la Chambre des Comptes du Forez , au mois de novembre de chaque année , après la rentrée de toutes les récoltes , et servait de base aux calculs des Commissaires à terriers (taxes).
- **BAN DE VENDANGES** : Droits que possédaient les seigneurs de fixer l'ouverture des vendanges.
- **BAN DE VIN** : Droit appartenant aux seigneurs de vendre en détail le vin de leur crû pendant un certain temps déterminé par les titres ou l'usage , avec défense aux vassaux de vendre le leur pendant ce même temps. Quelques seigneurs se réservaient aussi ce droit aux époques des fêtes patronales et des foires. Le Comte de Forez avait le Ban de Mai dans la ville de Montbrison.
- **BANNAGE, BANNALITE** : Obligation pour les tenanciers de se servir des moulins , fours et pressoirs du seigneur , en lui payant les redevances convenues. Le seigneur était forcé de faire moudre le blé dans les vingt-quatre heures ; passé ce délai , le tenancier pouvait l'emporter ailleurs.
- **BLANDE** ou **FOUAGE** : Droit d'avoir un foyer ; redevance annuelle que chaque chef de famille payait au seigneur en échange de la protection qu'il était censé en recevoir. Cette imposition était déjà considérée dans les derniers siècles comme n'ayant d'autre raison que le droit du plus fort.
- **CENS** et **SERVIS** : Redevance annuelle imposée sur les héritages ou terres données à bail emphytéotique et payée par les tenanciers au propriétaire direct des fonds. Le Cens était immuable et dans aucun cas le seigneur n'était forcé de le diminuer. Cependant une foule d'exemples de diminution de cens accordée aux vassaux , en raison de l'appauvrissement du sol. Cette réduction était même quelquefois des deux tiers. Les cens spécifiés en denrées pouvaient être convertis en argent.
- **CENSIVE** : Seigneurie ou propriété directe des fonds.
- **CHAMPAGE** : Droit de faire pâturer les bestiaux dans un pré , après la première herbe ; servitude qui en résultait pour le propriétaire.
- **CHAMPARD** : Redevance de la quatrième , cinquième , dixième ou douzième gerbe , prélevée sur la récolte , au profit du seigneur direct , après la dîme. Le Champard était imprescriptible comme le cens , mais il en différait en ce qu'il était en proportion de la récolte. On le nommait aussi en Forez , Droit de Quart , Droit de Quint ou Cinquain.
- **CHARNAGE** : Impôt prélevé par le seigneur sur le menu bétail des tenanciers ; dîme sur les agneaux, les pourceaux.

- CHARROIS , CORVEES et MANŒUVRES : Aide obligatoire , prêt gratuit de chars et d'attelages , prestations personnelles , dus au seigneur par les tenanciers pour les fenaisons ,les moissons ,les réparations de bâtiments , de prises d'eau , etc. Les charrois pouvaient être convertis en argent. D'après les plus anciens terriers , les tenanciers étaient corvéables à merci , mais ce droit exorbitant fut rarement appliqué.
- CHASSE : Redevance payée au seigneur en échange du droit de chasser. Depuis l'Ordonnance royale de 1533 , qui défendit la chasse aux roturiers , cet impôt tomba en désuétude.
- CHASSIPOLERIE : Redevance payée au seigneur par les vassaux pour avoir le droit , en temps de guerre , de se retirer avec leurs biens dans l'enceinte du château.
- DÎME : Imposition de la dixième gerbe sur les récoltes et en général de la dixième partie de toutes les productions . On divisait les dîmes en grosses dîmes , comme celle du froment et du seigle , etc ,et en menues dîmes comme celles du chanvre , des légumes , des agneaux. On distinguait les dîmes ecclésiastiques que l'on prétendait être de droit divin et les dîmes inféodées.
- DIRECTE ou CENSIVE : Seigneurie de laquelle relèvent les fonds soumis au cens .
- DROUILLES : Rière-lods , redevance payée aux châtelains dans les ventes et les mutations. Ce droit était de 3 sols 4 deniers par livre , pris sur la valeur des lods.
- FESTAGE , FAÎTAGE : Redevance payée au seigneur pour la construction d'une maison . Ce droit devait avoir une analogie avec le fouage . Festage était aussi employé dans le sens de Taille aux 4 cas (voir Taille).
- FOUAGE : Redevance annuelle imposée sur chaque foyer.
- FOURNAGE : Droit payé au seigneur pour l'usage du four banal . Dans presque tous les terriers , les tenanciers payent une redevance annuelle et chacun pour sa part des fours et fournages. Les fours étaient souvent alloués à des particuliers moyennant un cens.
- FRANCHISE : Droit payé par un étranger pour participer aux franchises d'une ville ; indemnité payée par les habitants en échange des libertés accordées par le seigneur.
- GARDE ou GUET : Obligation pour les vassaux de contribuer à la garde du château . Les seigneurs donnant asile et protection dans l'enceinte des forteresses à leurs tenanciers , ceux-ci étaient assujettis à faire le guet et à participer aux réparations des murailles. Le seigneur ne pouvait convertir ce droit en argent ou en denrées ; car ce n'était pas une redevance pécuniaire , mais un service personnel.
- GARENNE : Les Garennes étaient fort nombreuses dans le Forez ; presque tous les anciens titres en font mention . La chasse aux lapins ou aux lièvres était allouée moyennant une faible redevance.
- INTROGE : Redevance payée au seigneur pour les mutations d'héritages.
- LEYDE : Droit prélevé sur les denrées apportées sur un marché ; droit de place.

- LODS et VENTES : Droit que l'acquéreur d'un fond censuel était obligé de payer au seigneur direct dont l'héritage relevait immédiatement .
- MARESCHALERIE : Droit , redevance que les vassaux étaient obligés de payer à l'Officier que le seigneur leur envoyait pour les contraindre aux corvées .
- MOISSON DU PREVÔT : Redevance en blé , payée au prevôt ou châtelain des seigneuries que sa charge obligeait à se transporter dans les localités pour mesurer les grains.
- MUAGE : Droit payé au seigneur dans les mutations de fonds censuels.
- NOVALES : Redevance due au curé sur la récolte d'une terre nouvellement défrichée , seulement pour la première année.
- OMASE : Redevance sur les bestiaux . C'était un des quatre ventricules qu'ont les ruminants.
- PACAGE , PÂTURAGE : Droit de faire pâturer les bestiaux.
- PEAGE : Droit seigneurial établi sur les bestiaux et les marchandises que l'on fait passer sur un pont , un bac , un port ; le péage ne se levait que sur la Loire.
- PORTERAGE : Redevance payée au seigneur par les vassaux pour lui aider à entretenir un portier ou gardien dans le château.
- QUARTAGE , QUARTE : Cens au quart des récoltes.
- QUINT , CINQUAIN : Cens au cinquième des récoltes.
- QUINT et REQUINT : Redevance payée au seigneur pour les mutations de fonds censuels. Le Quint était le cinquième du prix de vente , le Requint était le cinquième du Quint.
- TAILLE : On connaissait deux sortes de Taille : la Taille ordinaire ou baptisée et la Taille casuelle ou au quatre cas . La première était une redevance annuelle payée au seigneur par ses vassaux , en mémoire de leur affranchissement . C'était une imposition arbitraire que l'on voulut rendre ensuite obligatoire ; mais les prétentions des seigneurs furent rarement admises. La Taille au quatre cas était un impôt extraordinaire dû :
 - 1) lorsque le seigneur mariait ses filles .
 - 2) lorsqu'il était fait prisonnier par les ennemis .
 - 3) lorsqu'il faisait le voyage d'outre-mer (croisades).
 - 4) lorsqu'il était fait chevalier.
 La Taille au quatre cas était taxée par la coutume au double du cens.
- VERROUIL , BAISE-MAIN : Redevances payées au curé ; c'était le casuel actuel.
- VINTAIN : Redevance de la vingtième gerbe ; droit qu'exigeait le seigneur de ses vassaux en s'obligeant à entretenir à ses frais les murailles du château pour la sûreté commune. On donnait aussi le nom de Vintain , par extension , aux murailles même du château .

A lire ces quelques définitions on peut trouver notre système fiscal simple , à défaut d'être « léger ». En tous cas , les 10% de pénalités auxquels nous pouvons être soumis sont , croyez -le , assez faibles par rapport à la perception médiévale qui s'exerçait avec force prévôt , hérault et gens d'armes ; tous animés d'une

« rugosité » soldatesque . Ils sanctionnaient les défauts de paiement plus brutalement que par un simple dépôt de papier bleu .

NOTA : Les mêmes restrictions quant aux noms et aux valeurs des impôts s'appliquent de même manière que dans le nota du 1.

Valérie BIBUS .